



**Relations diplomatiques entre la République du Rwanda et la
République Démocratique du Congo à l'ère de la troisième et quatrième
législature : Défis et perspectives**

**Diplomatic relations between the Republic of Rwanda and the
Democratic Republic of Congo at the era of the third and fourth
legislatures: Challenges and prospects**

Par

LISIMO ALINGI Augustin : N°ORCID: 0009-0002-3865-4635

MALE MBELE Pitchou: N°ORCID: 0009-0007-1713-7141

EALE KUBOLU GBENYE Albain : N°ORCID: 0009-0004-1118-2732

DEDIKA NDJUDI Junior: N°ORCID: 0009-0000-0946-1434

Chercheurs au Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), B.P.
3474 Kinshasa-Gombe, RD. Congo.

Département des Sciences Politiques et Administratives, Relations
Internationales et Bonne Gouvernance (SPARI-BG)

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.20668159>

Résumé

Le début des années 90 est marqué par une profération des crises politiques intermittentes et des guerres civiles en Afrique. En effet, la sous-région des Grands Lacs Africains fait l'objet des génocides, conflits armés, etc. La recrudescence de conscience collective anime donc l'Etat congolais à mettre sur pied une diplomatie agissante à la mesure de la situation qui sévit la sous-région.

Quel est l'impact de la diplomatie congolaise dans sa coopération à l'endroit du Rwanda ? Quelles sont les causes de la naissance des relations diplomatiques Rwando-Congolaises ?

C'est important de rendre clair dans notre objet d'étude, la contribution diplomatique comme une source des rapports interétatiques pendant et après les hostilités, pour atténuer la persistance des forces. Ce faisant, la méthode historique et la technique documentaire seront adaptées à cette étude.

En définitive, gouvernement congolais participe activement dans les grandes rencontres sous régional, continental et international, pour rechercher et arracher une solution devant ramener la paix, la sécurité et la coopération entre l'Etat Rwandais et l'Etat Congolais.

Mots clés : *Négociation, paix, stabilité, Congo-Kinshasa, Rwanda.*

Abstract

The early 1990s are marked by a proliferation of intermittent political crises and civil wars in Africa. Indeed, the Great Lakes sub-region is the site of genocides, armed conflicts, etc. The resurgence of collective consciousness thus animates the Congolese state to establish an active diplomacy commensurate with the situation prevailing in the sub-region. What is the impact of Congolese diplomacy in its cooperation with Rwanda? What are the causes of the birth of Rwandan-Congolese diplomatic relations?

It is important to clarify in our study object the diplomatic contribution as a source of inter-state relations during and after hostilities, to mitigate the persistence of forces. In doing so, the historical method and documentary technique will be adapted to this study. Ultimately, the Congolese government actively participates in major sub-regional, continental, and international meetings to seek and obtain a solution that will restore peace, security, and cooperation between the Rwandan State and the Congolese State. Keywords: cooperation, peace, security, stability, Congo-Kinshasa, and Rwanda.

Keywords: *Negotiation, peace, stability, Congo-Kinshasa, Rwanda.*

1. Introduction.

La diplomatie en tant qu'instrument très indispensable de la politique extérieure, consiste à rapprocher les points de vue divergents par le biais de la négociation. Cette dernière semble être le moyen idéal, parmi tant d'autres, pour aboutir à la stabilisation et consolidation d'une paix durable. Certes, les relations entre l'Etat Congolais et l'Etat Rwandais nécessitent une diplomatie agissante.

Pendant trente ans, la partie Est du territoire congolais est restée le champ de bataille, entredéchirée par les rébellions soutenues par le Rwanda, l'Ouganda. Vis-à-vis cette réalité, l'Etat congolais doit rendre opérationnelle et efficace sa diplomatie, capable d'atténuer le seuil des atrocités.

La nature des relations entre ces deux pays devait faire appel à une prise de conscience commune pour mettre fin à la crise. Ainsi, il y'a lieu qu'une mentalité communautaire humaine y intervienne pour faire face à toutes présomptions. Ceci contribuerait au rétablissement de la paix aux Grands Lacs Africains (Wengenga, 2008).

C'est dans cette option que nous apprécierons l'efficacité de la négociation et de la coopération comme les indicateurs, l'élément sécuritaire au sein de la sous-région. En fait, l'aspect sociologique et anthropologique de notre étude ne constitue une interpellation des gouvernants et gouvernés, d'un Etat à l'autre, au profit de principe de bon voisinage pour revivre la paix et la sécurité collectives.

Pour soutenir notre préoccupation, nous nous sommes posé les questions suivantes : Quel est l'impact diplomatique congolais dans ses relations avec le Rwanda ? Quelles sont les causes de la nuisance des relations diplomatiques rwando-congolaises ?

Nous avons pu constater que la voie pacifique pourrait-être la mieux indiquée, à travers la négociation et la coopération, pour mettre fin à cette crise. Sachons que des facteurs de détérioration sont causes originaires d'ordre historique, politique et économique entre le Congo-Kinshasa et le Rwanda.

Pour y parvenir, nous avons opté pour la méthode historique pour connaître l'origine et l'émergence diplomatique de l'Etat congolais et ses déterminants (**Mulumati, 2006**). Elle nous permet de comprendre des indicateurs précédents, afin de prévenir les motifs qui secouent consécutivement les Grands Lacs Africains en général, et de l'état des relations entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda en particulier.

Pour collecter et sélectionner les informations, nous avons choisi la technique documentaire. Celle-ci nous permet d'exploiter les ouvrages, articles des revues et les documents officiels (**Mulumbati, 2006**).

2. Littérature

2.1. Considération sur la diplomatie

La diplomatie est considérée comme étant une piste de solution pour résoudre un différend. Or, la négociation s'explique de façon à laquelle les relations conflictuelles peuvent-être réglées. C'est ainsi qu'elles s'expriment à travers les ambassades ou missions diplomatiques, et même par intermédiaire des envoyés spéciaux (**Kalubi, 2007**).

Nous pouvons attribuer à la médiation un rôle intermédiaire d'atténuer les inconvénients multiformes causés par la guerre, pour mettre en place les mécanismes pacifiques par les relations diplomatiques (**Plantey, 1980**).

En plus, la voie pacifique des relations entre entités étatiques et politiques est un instrument de toute politique étrangère, comme un art de faire avancer les intérêts nationaux par l'échange Continue d'informations entre les notions. Son objectif est de changer les dispositions d'esprit et du comportement. C'est la persuasion d'Etat à Etat à travers les négociations diplomatiques (**Omeonga, 2010**). C'est de cette idée que la diplomatie se conçoit comme étant une discipline politicienne ayant trait aux rapports interétatiques, au profit des intérêts d'un gouvernement à l'étranger et de l'administration des affaires internationales, conformément à la politique étrangère (**Auzou, 2004**).

Dans ce cadre la diplomatie sera associée aux activités des envoyés d'un souverain auprès d'une cour. D'où le lien entre activité diplomatique d'une part, et paix, guerre et alliance d'autre part. En conséquence, la diplomatie est la science des rapports, des intérêts de puissances à puissance sur scène internationale (**Balzacq & all, 2018**).

Ainsi, la diplomatie désigne l'acton de l'administration publique spécialisée dans la relation avec l'étranger. A ce sens, elle nous renvoie à la politique extérieure d'un pays ou d'un gouvernement légal. Raison pour laquelle elle est considérée comme la branche de la science politique ayant une activité particulière, un secteur d'intervention de l'Etat et une sous-spécialisation en relations internationales (**Balzacq & all, 2018**).

Cependant la diplomatie est la façon de guider les rapports externes d'un sujet de droit international, à travers des moyens pacifiques et principalement par des négociations (**Becker, 2017**). Dans ce cas, elle constitue donc un moyen par laquelle les Etats entretiennent et harmonisent les rapports avec les autres acteurs internationaux.

Il ressort que la diplomatie a pour mission essentielle de gouverner les rapports entre Etat. Alors, elle met en application des options politiques d'un sujet de droit international par des moyens pacifiques. Sous cet angle, c'est l'art d'attirer des sympathies à son pays et de l'entourer d'amitiés qui protègent son indépendance, et de régler paisiblement les différends interétatiques (**Kabamba & Tshilumbayi, 2012**).

Avoir une longue expérience de la diplomatie c'est avoir avant tout, la capacité de résoudre des différends. A ce moment, elle est l'art qui tient en considération les rapports des Etats. Ces derniers considèrent une ambassade comme la représentation des intérêts d'un gouvernement à l'étranger, pour l'administration des affaires internationales, la direction et l'exécution des négociations étatiques (**Alain & Josette, 2025**).

En effet, la diplomatie est l'art de présenter le pays d'envoi au pays d'accueil, d'observer à ce que les droits humains patriotiques ne puissent pas être déconsidérés d'administrer les affaires internationales et de gérer tel que prévoit les textes à travers la coopération diplomatique (**Oméonga, 2012**).

On entend par diplomatie, toutes relations qui ont pour but la sauvegarde et la défense des intérêts de l'Etat (**Serrys, 1988**). Raison pour laquelle elle est considérée essentiellement comme un arrangement des difficultés quotidiennes, accidentelles et épisodiques (**Kabamba & Tshilumbay, 2012**).

Faisant lieu du protocole pratique, la diplomatie désigne tantôt la connaissance des rapports internationaux et des intérêts respectifs des Etats, tantôt l'ensemble de leurs représentants à l'étranger, tantôt les relations entre Etats, entretenues par des ambassadeurs. A ce sens, il peut signifier aussi une habileté consommée, un tact particulier, dans les rapports sociaux et dans la pratique des affaires publiques ou privées (**Auzoun, 2004**).

Etant donné que les relations internationales se caractérisent par l'absence d'une autorité supranationale compétente pour régler les affaires interétatiques, la négociation offre hormis la guerre, la seule voie possible de règlement des différends entre les Etats. D'où la négociation est l'âme de la diplomatie (**Merle, 1984**).

2.2. Etat de lieux de la diplomatie congolaise.

2.2.1. Première république sous Joseph Kasa-Vubu.

L'Etat congolais s'était doté d'une académie de la diplomatie, au même titre que la France, la Belgique, l'Angleterre et la Chine, laquelle a permis au gouvernement congolais d'entrer dans le concert des siens par des actes entre deux et plusieurs pays, dont l'armature couvre le monde.

Retenons que pendant la première république, l'Etat congolais disposerait que dix missions diplomatiques. Pendant cette période il y'a eu une crise interne qui avait entraîné l'isolement diplomatique congolais. Il importe de noter également que les premiers diplomates congolais ont été choisis parmi les fonctionnaires coloniaux. Alors, la plupart d'eux ne répondaient pas aux critères objectifs d'efficacité.

Dans ce contexte, le pays a eu du mal à faire étendre sa voix dans la grande symphonie diplomatique internationale. Marquée par la guerre idéologique, la période qui va de 1960 à 1965 a connu des brûlantes joutes oratoires dans les assemblées internationales, il a fallu, de temps en temps, l'intervention de l'autorité centrale pour accréditer les thèses congolaises dans certains forums internationaux (**Labana & Lofembe, 2019**).

L'inconvénient de cette attitude est que, le gouvernement congolais au lieu de privilégier la diplomatie du terrain, a dû recourir à la complaisance diplomatique de proximité. De ce fait, les grandes puissances ont eu l'ascendant dans les rapports internationaux congolais

2.2.2. Deuxième république sous Mobutu Sese Seko

L'ère de la seconde république, est celle qualifiée de l'apogée à la déliquescence. Elle a commencé du 24 novembre 1965 au 24 avril 1990, considérée comme la diplomatie agissante et directe. Cette dernière constituerait l'une des caractéristiques diplomatiques de la visibilité, l'efficacité et l'opérationnalité Zaïroise au reste du monde (**Labana & Lofembe, 2019**). Durant ce temps, il n'y avait plus l'isolationnisme diplomatique.

L'acte saillant, à ce moment, fut le contact effectué par le maréchal Mobutu Seseseko Kuku Gbendu Wa Zabanga à l'étranger. En tant que guide suprême, il a eu à effectuer un vaste tourné en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique, visitant successives les grandes capitales des quelques pays du monde (**Merli, 1986**).

Le discours historique prononcé par président Mobutu à l'assemblée générale des Nations Unies, et les assises de l'OUA ont fait l'objet de la victoire diplomatique Zaïroise pendant la deuxième république en 1973. Ce fut le retour du Zaïre sur la scène internationale.

C'est ainsi qu'en 1989, le Zaïre avait atteint soixante-huit pays à travers les différents continents. Cette augmentation des missions diplomatiques à l'étranger était manifeste en pratique. Cela était justifié par les relations extérieures Zaïroises, basées sur les relations de bon voisinage, de solidarité et d'amitié.

Il s'est avéré que le budget alloué par rapport au nombre levé des missions diplomatiques chaque année était insuffisant, et ne permettait pas de faire face aux frais de fonctionnement et aux salaires des diplomates en poste. A ce temps, le budget de ministère des affaires étrangères et des coopérations internationales représentait à peine 5% du budget national. Il se dégage précédemment que les contacts externes Zaïrois se sont illustrés par un contraste, dont la grandeur d'un côté et la rareté des mécanismes consistants de l'autre.

Bien qu'il eût un élan pendant la deuxième république, mais les diplomates servaient plutôt sous la bénédiction de Mobutu Seseseko et s'évertuaient à assurer la survie de son régime jusqu'à la période de transition

2.2.3. Transition de 1990 à 2006 sous Mobutu seseseko, Laurent Désiré Kabila et Joseph Kabila Kabange

C'est la plus longue transition qu'a connue le pays et même dans l'histoire du monde. Sept ans sous maréchal Mobutu, quatre ans sous Laurent Désiré Kabila et cinq ans sous Joseph Kabila Kabange. Cette période est qualifiée d'une ralentie diplomatique car, elle était caractérisée par la méfiance coopérative par les puissances étatiques modestes du nord en 1992, et le désordre politique interne dû à l'avènement de la démocratie nationale (**Labana & Lofembe, 2019**).

Cette situation s'explique en partie lorsque Mobutu a vu son rôle dans la scène internationale s'affaiblir fortement, du fait de l'éclatement du bloc communiste et sa déchéance coïncide avec l'écroulement du mur de Berlin. Au niveau logistique, les diplomates n'étaient plus payés, ils sont soit traduits en justice pour un règlement de leurs obligations financières, soit délogés. Certains d'entre eux, pour vivre, sollicitent l'asile diplomatique. Cela aura comme conséquence la perte de notre image de marque internationale. C'est le début d'une grippe qui va arrêter le fonctionnement de notre appareil diplomatique (**Labana & Lofembe, 2019**).

Après le renversement du régime mobutien par la rébellion de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la libération (AFDL) soutenue par les contingents Rwando-Ougando-Burundais jusqu'à la prise du pouvoir le 17 mai 1997. Nous assistons quelques jours plus tard à l'avènement du gouvernement considéré comme de « salut public » sous la conduite de Laurent Désiré Kabila. Celui-ci a inauguré une « diplomatie offensive » dont l'axe privilégié fut l'axe sud-sud. C'est la période de la diplomatie de la guerre, dont l'objectif était de collecter des fonds pour garantir le succès de la réhabilitation des infrastructures du pays.

C'est au moment où cette diplomatie s'est engagée aux démarches du renforcement d'un climat paisible et sécuritaire du pays, il s'est fait malheureusement qu'il y ait eu le déclenchement de la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RDC) le 02 août 1998 et celle du Mouvement de la Libération du Congo (MLC) le 30 septembre de la même année, soutenues par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

Dans cette optique, la diplomatie offensive changera le contenu. Sur ce, elle a consisté à informer la communauté internationale sur la prise de position de l'Etat congolais vis-à-vis de la guerre imposée par la complicité Rwando-Ougando-Burundaise, considérés comme pays agresseurs. Cette position a été exprimée dans la lettre adressée au conseil de sécurité de l'ONU le 02 septembre 1998 par le régime congolais.

L'un de fruits de la diplomatie offensive de Laurent Désiré Kabila fut l'intervention de la SADC par les troupes militaires de la Namibie, l'Angola et du Zimbabwe. Ces derniers ont été considérés comme alliés de gouvernement congolais pendant les conflits armés. A l'étranger, diplomatiquement parlant, le gouvernement congolais a hérité la période transitoire de 68 ambassades, disséminées dans la planète terre (**Labana & Lofembe, 2019**).

Lors de son arrivée au pouvoir, Joseph Kabila va inaugurer la « diplomatie du terrain ». Celle-ci a été qualifiée d'une diplomatie de l'ouverture au monde. Alors, ce fut la période où les circonstances historiques lui ont été confiées, tout comme les conditions géographiques lui ont été aussi imposées. Pour cela, il faut doter la diplomatie congolaise des moyens financiers conséquents et d'agents compétents, capables d'exécuter les directions coopératives de gouvernement.

Après la signature de l'accord global et inclusif du 17 décembre 2002 à Pretoria, et entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 à Sun City en Afrique du Sud, la mise en place des institutions de transition de 1 président + 4 vice-présidents effectuée le 30 juin 2003, consacrant le partage occasionnel du pouvoir entre les composantes et entités ayant pris part au dialogue inter congolais, a de nouveau fragilisé la diplomatie congolaise.

2.2.4. Troisième république

a. Première et deuxième législatures sous Joseph Kabila Kabange

La première législature va du 06 décembre 2006 au 19 décembre 2011, et la deuxième commence du 19 décembre 2011 jusqu'au 24 janvier 2019, alors qu'en réalité, elle pouvait prendre fin le 20 décembre 2016. Il s'est fait malheureusement que, pour des raisons politiques, cette dernière va se prolonger et prendra fin le 24 janvier 2019.

Pendant cette période, voit le jour la « diplomatie du développement », avec l'avènement du tout premier gouvernement au lendemain des élections. Les premiers actes dans le domaine diplomatique laissent à penser qu'il y a lieu que se concrétisent des meilleures relations extérieures congolaises (**Labana & Lofembe, 2019**).

Ces relations avaient été prévues lors d'une conférence tenue à Kinshasa en décembre 2002. Après s'y être appuyées, Joseph Kabila cherche à constituer les fondements de la politique étrangère de la nouvelle république. Celle-ci mettant fin à la transition issue du dialogue inter-congolais, au lendemain des élections et institutions démocratiques établies en 2006.

Par ailleurs, une véritable diplomatie se cristallise et qui devra permettre à l'Etat congolais, après toutes les affres de la guerre de redevenir une nation acceptable au reste du monde. Dans ce cas, il s'agira d'une diplomatie de développement nécessitant des structures efficaces et applicables.

Par rapport à l'évolution de la vision diplomatique congolaise, et au regard des activités et actions diplomatiques menées par les institutions issues des élections de 2011 consacrant de ce fait, une nouvelle période de la deuxième législature de la troisième république axée sur la révolution de la modernité. En fait, il y avait la restructuration organique et redéfinition de la relation avec les partenaires jusqu'à fin mandat.

b. Troisième et quatrième législatures sous Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo

La troisième législature part du 24 janvier 2019 au 20 janvier 2024, et celle dite quatrième commence du 20 janvier 2024 jusqu'à ce jour. Au début de son premier mandat, Félix Tshisekedi a effectué de très nombreux voyages officiels à l'étranger, notamment aux Etats-Unis en avril, en Belgique au mois de septembre, en Russie au mois d'octobre, en France et Allemagne en novembre de la même année.

Son séjour aux Etats-Unis et en Belgique avait pour objectif de renouer le dialogue avec les gouvernements de ces deux pays, ouvertement opposés à son prédécesseur Joseph Kabila, surtout, pendant son deuxième mandat constitutionnel jusqu'à la fin de son règne marqué par la passation pacifique

du pouvoir le 24 janvier 2019, pour la première fois dans un Etat caractérisé par les rébellions interminables.

Pendant qu'il était à Washigton, le Chef de l'Etat congolais a annoncé la reprise des relations diplomatiques entre Israël et la République Démocratique du Congo. Tout en courtisant les lobbys influents, l'intervention de Félix Tshisekedi au comité des affaires publiques Israëlo-Américaines était marquée par le souci majeur de rayonner le pays diplomatiquement à l'étranger.

Par ailleurs, Felix Tshisekedi mène aussi une « diplomatie active » dans la sous-région. Il a fait par sa volonté de voir le pays, intégré l'Est Africain community (EAC) et a fait des ouvertures en direction de certains pays d'Afrique de l'Est, entre autres le Rwanda et le Kenyan. Depuis lors, les compagnies kenyanes Moyfair insuranceco, Equity Bank group, KCB group ont cherché à s'implanter sur le territoire Congolais (**Kényan Equity Bank, 2019**).

Dès mai 2019, Felix Tshisekedi a sollicité l'appui de ses homologues Rwando-Kenyan pour l'intégration congolaise à l'EAC. Cependant, le sommet des chefs d'Etat de cette communauté prévu à la fin du mois de février 2020, ayant été reporté, la candidature de l'Etat congolais n'a pas pu être examinée et était restée un projet suspendu à la bonne volonté des présidents des pays d'Afrique de l'Est.

Outre qu'il ait rapidement rencontré ses homologues de la sous-région, Félix Tshisekedi s'est impliqué dans la médiation des tensions entre le Rwanda et l'Ouganda aux côtés de président Jao Lorenzo de l'Angola. C'était sur l'idée d'une coalition militaire sous régionale contre les groupes armés qui sèment la terreur à l'Est du territoire congolais.

Pour l'heure, la politique d'ouverture diplomatique de Félix Tshisekedi porte sur le « bon voisinage ». C'est ainsi qu'au lendemain de prestation de serment pour son deuxième mandat constitutionnel le 20 Janvier 2024, le chef de l'Etat congolais multiplie les démarches et contacts pour le rayonnement de la diplomatie congolaise, en particulier aux pays voisins et en général au reste du monde.

2.3. Analyse critique des relations diplomatiques Rwando-Congolaises de 2019 à ce jour.

2.3.1. Relations diplomatiques de « gagnant-gagnant

Dans ce contexte, le gagnant-gagnant est une période au cours de laquelle une opposition rationnelle et contrôlée voit le jour entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo. En effet, il y'a une tension diplomatique qui s'installe et laissant petit à petit parler les

émotions interétatiques. A ce sens, il faudrait la négociation pouvant permettre à ces deux pays de s'y tirer gain de cause.

Pour son premier quinquennat, Félix Tshisekedi a redynamisé les relations diplomatiques avec les pays voisins au territoire congolais, exposé à l'insécurité et à la violence. Ses visites et démarches auprès des pays voisins, avec qui les relations n'ont jamais été faciles, ont eu comme objectif la démarche de la pacification des rapports interétatiques. C'était dans l'idée de constituer un « Etat-major intégré » avec le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et la Tanzanie.

Un projet ambitieux qui, bien qu'il n'ait pas abouti réellement, a permis cependant de renforcer au départ, l'axe Kinshasa-Kigali. Certes, la coalition « FARDC-APR » s'était engagée dans une offensive conjointe contre deux groupes armés rebelles qui sèment la terreur, parmi tant d'autres, au Nord-Kivu, Sud-Kivu et en Ituri. Il s'agit notamment de FDLR issu de rang de ceux qui ont commis le génocide au Rwanda et de l'ADF d'origine ougandaise.

En principe, il y a eu également un accord signé entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda en matière commerciale. Ce dernier avait pour objectif d'exploiter l'espace aérien congolais en terme de compagnie d'aviation « Rwand'Air ». En plus, l'accord bilatéral sur la construction d'une usine de raffinerie de l'or au Rwanda a été signé entre les deux pays.

Ces accords n'étaient qu'une mise en commun des intérêts rwando-congolais, pour ramener la paix à l'Est du territoire congolais. Il s'est fait malheureusement que cet aspect de chose a fini par démontrer en suffisance le volet positif issu de la diplomatie d'hypocrite, car la partie orientale de la République Démocratique du Congo demeure un foyer des conflits armés jusqu'au jour d'aujourd'hui.

2.3.2. Relations diplomatiques de « gagnant-perdant »

En rapport avec notre étude, il s'agit du moment où l'émotion l'emporte lorsque l'on se sent menacé, et que l'on pense perdre face à une situation. A ce sens, la partie qui se sent lésé doit prendre une décision de riposter graduellement ou disproportionnellement, en tentant d'attaquer ou d'isoler l'autre, tel est le cas de Kinshasa et Kigali.

Ainsi, entre le République Démocratique du Congo et le Rwanda, il y a le conflit lié aux intérêts. Le Rwanda confronté à la pression démocratique, malgré le génocide de 1994, tient injustement à élargir sa frontière dans la région du Kivu et l'exploitation illicite des minerais congolais. Quant à la République Démocratique du Congo, il s'agit d'une agression, car le

problème des frontières a été résolu par le colonisateur, d'ailleurs une partie vers Kisenyi appartenait plutôt au territoire congolais.

De ce fait, le gouvernement congolais a interdit à la compagnie Rwand'Air d'opérer sur son espace aérien. En revanche, le Rwand'Air aérienne nationale rwandaise a suspendu ses appareils de survoler et d'atterrir le territoire congolais. Dans ce climat, Kinshasa ne s'était pas hésité de convoquer l'ambassadeur du Rwanda pour lui notifier la « désapprobation », car Kigali est accusé de soutenir la rébellion du M23.

Si pour Kigali, il s'agit d'un conflit intra-congolais et qu'il nie toute implication et tout soutien au M23, Kinshasa de son côté affirme que ce groupe rebelle a comme allié le Rwanda. Aussi, la capitale congolaise accuse à maintes occasions le régime Paul Kagame de mener les opérations militaires dans la région du Kivu pendant trois décennies.

Par contre, le Rwanda ne tardera pas à son tour de charger le pouvoir de Kinshasa pour tout soutien aux FDLR afin de chercher à renverser le régime de Kigali. Dès lors, le Rwanda considère le gouvernement congolais comme un grand ami et frère des hutus rwandais pour exterminer les nilotiques congolais ayant des liens consanguins avec les tutsis rwandais.

Devant cette situation confuse et cacophonique, la guerre se fait en République Démocratique du Congo et non au Rwanda. Toutes les forces négatives et régulières s'affrontent à l'Est du pays. D'une part le M23 et l'AFC s'affrontent avec les FARDC, et d'autres parts les FDLR combattent l'APR. Nous assistons à des tueries des innocents civils, des pillages des richesses, de sol et de sous-sol congolais, des viols et toute sorte d'atrocités au profit du Rwanda et au détriment de la République Démocratique du Congo.

Pour les défis à relever, sans vouloir être exhaustif, l'absence d'un Etat de droit, le refus de l'ouverture à la démocratie, les dérives autoritaires, la crispation conservatrice de certains chefs d'Etat en Afrique, le non-respect des textes constitutionnels légaux, les manipulations idéologiques et la mainmise de la conscience ethnique et tribale sur la conscience nationale des Etats africains, constituent la déstabilisation de la sous-région des Grands Lacs en particulier et de l'Afrique en général.

S'ajoutent également la politisation de l'armée comme moyen de conquête de l'exercice et de conservation du pouvoir, les violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme, de l'assujettissement de certains leaders africains aux intérêts nationaux. Egalement l'aggravation des problèmes fonciers, l'affaiblissement de la cohésion interne de tout Etat, le niveau de répartition inégale des richesses et des chances, le contrôle des matières premières, le déclin économique et l'accroissement de banditisme font l'impact de la déstabilisation en Afrique.

Les implications des intérêts économiques et géographiques vitaux des belligérants, l'histoire récente a montré que le commerce de vente d'armes ainsi que les importations abusives d'armes par les Etats africains jouent également un rôle détonateur. Ce commerce clandestin de distribution d'armes, est l'une des causes non-négligeable de la volonté hégémonique du projet « Hima-Tutsi » avec l'appui des forces transnationales et multinationales.

3. Conclusion

A la fin de notre recherche qui s'intitule les « relations diplomatiques entre la République du Rwanda et la République Démocratique du Congo à l'ère de la troisième et quatrième législatures », il sied de constater que le gouvernement congolais participe activement dans les sommets tant au niveau sous régional, régional qu'international, afin de rechercher à retrouver la paix et la sécurité collectives au sein des Grands Lacs Africains, et surtout entre Kigali et Kinshasa. Ainsi, l'objectif principal de notre étude a été de démontrer la portée de la diplomatie dans la résolution des conflits rwando-congolais.

Il convient à constater tout en déplorant qu'à cause des intérêts égoïstes de l'un ou de l'autre, la tâche n'est pas facile, jusqu'en preuve du contraire à ce jour, pour ramener la paix voulue au profit de ces deux Etats voisins. C'est dommage que les acteurs unitaristes de deux Etats qui font l'objet de cette étude, ne soient pas animés de la même foi, conviction, volonté, amour et considération mutuelle au profit de la paix et sécurité collectives.

Comme perspectives, le gouvernement congolais doit rechercher à consolider la souveraineté nationale sur toute l'étendue du pays. Pour y parvenir, il faudrait un gouvernement responsable et sans complaisance. Il serait mieux que toutes les institutions congolaises tant au niveau local, provincial que national, soient composées des hommes d'Etat ayant la volonté politique et considérés comme des praticiens de la paix de toutes ses dimensions, non pas ceux qui demeurent théoriciens par leurs actes.

En ces moments difficiles, le Ministère des Affaires Etrangères doit éviter d'envoyer par complaisance, en poste diplomatique des non-diplomates inexpérimentés et non-qualifiés. Ceci permettra à l'Etat congolais de ne plus connaître une inefficacité criante de la diplomatie due par le manque d'expérience de ses acteurs, et surtout du fait qu'ils soient considérés comme des opportunistes.

Les gouvernants doivent bannir une vision hypertrophiée extérieure et une vision futuriste pour agir au moment opportun. C'est pour éviter le manque de sens de responsabilité dans des rencontres et sommets où se joue l'avenir du pays, ayant une superficie de 2.345.410 km², mais

apparaît comme un Etat faible et même failli, situation qui facilite les stratégies d'ingérences étrangères.

Comme nous le savons bien, un pays déchiré des guerres interne-internalisés environ trente ans, ne peut mieux espérer que de connaître la misère caractérisée par le viol, le pillage, le vol, la destruction, la criminalité et le banditisme à un seuil très élevé. Sur ce, l'Etat congolais doit toujours renforcer son service de sécurité, son armée et sa police en équipement moderne, hommes bien formés et instruits, arsenal militaire consistant, ci-joint une bonne prise en charge, afin de sécuriser l'intégrité territoriale et des personnes et leurs biens.

Références bibliographiques

- Alain, R., & Josette, R. D. (2025). *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Nouvelle éd. du Petit Robert). Seuil.
- Auzu, P. (2004). *Dictionnaire encyclopédique* (1re éd.). Philippe.
- Balzacq, T., Chavillon, F., & Ramel, F. (2018). *Histoire et théorie de la diplomatie*. Presses de Sciences Po.
- Becker, W. (2017). *Diplomatie et sécurité en RDC : De 1960 à 1965*. L'Harmattan.
- Kabamba, K., & Tshilumbayi, J. C. (2012). *Traité de droit diplomatique avec esquisse de la pratique contemporaine*. Éditions Madose.
- Kalubi, L. (2007). *Histoire diplomatique*. Éditions Betros.
- Jeune Afrique. (2019). Kényan Equity Bank va racheter BCDC : « La deuxième banque de la RDC ». *Jeune Afrique*. **Veillez indiquer cette référence dans le texte**
- Labana, A., & Lofembe, B. (2019). *La politique étrangère de la RDC : Structures, fonctionnement et manifestation*. Éditions Sirius.
- Merli, M. (1986). *Les acteurs dans les relations internationales*. Éditions Economia.
- Mulumbati, A. (2006). *Introduction à la science politique*. Éditions Africa.
- Oméonga, J. (2012). *Histoire diplomatique*. Éditions MES.
- Oméonga, J. (2012). *Panorama de l'histoire diplomatique : De l'antiquité à la nouvelle configuration de la diplomatie*. Éditions MES.
- Plantey, A. (1980). *La négociation internationale*. Éditions Ducars.
- Radio France Internationale. (2020). RDC : Le Président Tshisekedi annonce la reprise des relations avec Israël. *RFI*.
- Actualité.cd. (2020). RDC : Manœuvres militaires internationales programmées dans les eaux territoriales congolaises. *Actualité.cd*. Consulté le 21 juillet 2024 à 17h15.
- Robert, P. (1971). *Robert encyclopédique* (Tome II). Seuil. **Veillez indiquer cette référence dans le texte**
- Serruys, J. (1988). *Le jeu et la mise en scène de la négociation*. Éditions Vander. **Veillez indiquer cette référence dans le texte**
- Wengenga, J. (2008). *Parenté, idéologie identitaire et paix dans la sous-région des Grands Lacs*. Éditions PUK.